



LE MOT DU PRESIDENT

La reprise des activités étant bien entamée, chaque dirigeant fait le point sur ses nouvelles adhésions mais aussi sur les désaffections pour lesquelles l'analyse des causes s'impose, surtout s'il s'agit d'adhérents de la famille cheminot.

Pour un grand nombre d'entre nous, il y a du pain sur la planche pour se rapprocher des 20 % d'extérieurs prévus dans les statuts de toute association affiliée à l'UAICF. La priorité doit être le recrutement de cheminots (*politique de recentrage de l'UAICF vers les cheminots*).

Actuellement, il y a beaucoup de tractation pour des locaux SNCF. Je vous rappelle que les CER sont vos seuls interlocuteurs, toute négociation faite sans eux se soldera par la perte de leur reconnaissance. Les locaux leur ont été transférés !

Comme chaque année, l'Orchestre d'Harmonies des Jeunes du comité Est va effectuer son stage dans la période des vacances de la Toussaint. La commission technique régionale de musique a effectué un règlement spécifiant que ce stage est ouvert aux jeunes musiciens âgés de 12 à 25 ans. Cet élément est non modifiable par les associations. Aussi, chaque jeune doit retourner une fiche de renseignements médicaux (confidentielle) au comité sans quoi son inscription n'est pas prise en compte.

Il est primordial que chaque président prenne conscience que la priorité d'accès à ce stage doit être donnée aux jeunes de la famille cheminot. Il est hors de question de renouveler la situation de 2005 où certaines associations n'ont envoyé que des extérieurs. Vous êtes des associations cheminotes UAICF, ce qui vous oblige à respecter tout règlement établi par l'UAICF, ne l'oubliez pas, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents.

A tous, je souhaite une bonne saison 2006/2007 et positiver.

Paul Zaglia

Communication

Voici venue la rentrée et avec elle la reprise de vos activités préférées !

C'est une période favorable pour promouvoir les associations UAICF auprès des cheminots actifs de votre secteur. La commission communication est à votre écoute pour recevoir toutes les suggestions et propositions concernant la publicité UAICF. Elle rappelle que vous pouvez envoyer des articles agrémentés de photos concernant votre association afin de les faire paraître dans les «Echo du 17 bis», «Arts cheminots» et aussi sur le site Internet du comité Est.

Faites connaître votre association et l'UAICF!

Bonne rentrée!



Pascal Labi
Vice-président du comité Est
et Responsable de communication

Retrouvez le site du comité Est
sur l'intranet SNCF de Paris-Est :
www.pe.sncf.fr
cliquez sur « vie pratique »
puis sur « à votre service »
Rubrique « associations »

U.A.I.C.F Comité EST

9 rue du Château-Landon - Bureau 443 - 75010 PARIS

Tel. PTT : 01 42 09 78 55 - Tél. SNCF : 715 563 / Fax : 01 58 20 50 87 / 715 087

Courriel : uaicfcomiteest@aol.com - Site : <http://est.uaicf.asso.fr>

Toutes vos activités sur Internet : www.uaicf.asso.fr

Les prochains événements du comité Est

Hé, les jeunes ! En avant à Châlons en Champagne !



C'est avec le concours de l'Harmonie «En avant les jeunes de Châlons en Champagne» que le comité Est organisera cette année son stage de l'Orchestre des jeunes.

Destiné aux musiciens âgés de 12 à 25 ans et issus d'harmonies du comité Est, ce stage se déroulera du jeudi 26 au dimanche 29 octobre.

Après deux jours de répétition, les jeunes musiciens se produiront lors d'un concert de qualité qui aura lieu :

**Samedi 28 octobre à 20h30
à la salle municipale de Sarry (51)**

Et aussi

Concours régional de photographie

☞ 18 janvier 2007 - Paris

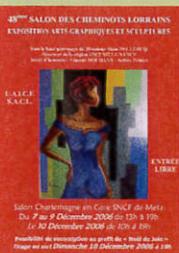
Concours régional Est/Sud-Est de cinéma-vidéo

☞ 10 mars 2007 - Montluçon

Assemblée générale du comité Est

☞ 31 mars/1er avril 2007 - Yutz

Du côté des associations...



La Société Artistique des Cheminots Lorrains organise son 48^e salon Arts graphiques et Sculptures du jeudi 7 au samedi 9 décembre de 13h à 19h

et le dimanche 10 décembre de 10h à 19h

au salon Charlemagne de la gare SNCF de Metz

Le tirage au sort au profit de Noël de joie est prévu le dimanche 10 décembre à 18h

L'association du centre socioculturel de Chalindrey organise deux journées « portes ouvertes »

Samedi 18 novembre 2006 de 14h à 19h

Et dimanche 19 novembre 2006 de 10h à 19h

Au centre culturel de Chalindrey

Au programme : expositions, spectacles...



Dans le cadre du 20^e anniversaire des Comités d'Etablissement, le CER de Strasbourg organise son arbre de Noël le 10 décembre prochain au Parc des Expositions de Colmar.

Venez profiter, petits et grands, de cette grande manifestation et découvrir les activités des associations UAICF, comme :

- ☞ la confection de sujets de décoration de Noël avec la section «Loisirs, Découvertes et traditions» de l'association des Cheminots de Sélestat,
- ☞ la musique et les arts et traditions populaires avec l'Harmonie SNCF et les Cigognes d'Alsace.

Expo Photos

Le photo-ciné-club des cheminots du Jarnisy expose à partir du 2 au 31 octobre à l'Espace Gérard Philippe de Jarny.



Pour tous renseignements sur les heures d'ouverture : Julien Voyé : 03 82 33 44 44



Photo de Jacques Defaut

Appel aux associations de photographie !

Le Groupe Artistique Arthur Rimbaud avec le concours de sa section «Photo» organisera du 13 au 21 juin 2007 un salon d'art photographique à Charleville-Mézières.

Thème de l'exposition

«Photo animalière et de nature»

Cette manifestation est ouverte à tous les clubs UAICF de photo.

Pour tous renseignements :

M. Defaut : 03 24 57 39 74

M. Baudoin : 03 24 37 77 33

Coup d'oeil sur les manifestations passées



Scrabble

C'est dans le village de vacances de Vogüé que le comité Est a organisé du 28 septembre au 3 octobre 2006 le 25^e rassemblement annuel de scrabble.

Cinquante-huit participants ont planché pendant cinq jours sur leur grille de jeu.

Mis à part la première partie, ce tournoi a été dominé par Dominique Mathiotte du comité Est, devant Jeannine Denoyelle du comité des Services Centraux et Chantal Blanc-Brude du comité Sud-Est.

Ce séjour était agrémenté de visites qui ont beaucoup plu aux participants : la magnanerie de Lagorce, les gorges de l'Ardèche et l'aven d'Ornac.

Cette magnifique région qu'est l'Ardèche mérite vraiment le détour. Dommage que le temps ne fut pas toujours de la partie, mais cela restera quand même un bon souvenir pour tous les participants.

Guy Louis

Président de la commission nationale de Scrabble



Résultats

Danse

A la suite du festival régional Est de Danse 2006, les associations de Commercy et de Chalindrey ont été sélectionnées pour le festival national de danse les 2 et 3 juin 2007 à Miramas. Félicitations!

Arts graphiques et plastiques

Exposition nationale
17 juin au 2 juillet 2006
à Saint-Quentin

Félicitations :

- ☞ Au médaillé d'or, Pascal Fristot de la *Société Artistique des Cheminots Lorrains*, pour son œuvre « Ateliers de levage »
- ☞ Aux sélectionnés pour l'exposition internationale :
 - Agnès Bourquin et Yves Maupeu de *Couleur du Rail* avec respectivement « Régal acidulé » et « Corbeille de saisons »
 - Pascal Fristot et Nicole Gilles Mestres de la *Société Artistique des Cheminots Lorrains* avec respectivement « Ateliers de levage » et « Emotion »
 - Doris Wicky de l'*Association Artistique des Cheminots d'Alsace* avec « Dualité »

Exposition internationale
Du 7 au 10 septembre 2006 à
Litomerice

Félicitations à :

- ☞ Pascal Fristot diplômé pour son œuvre « Ateliers de levage »



Fête de la ville de Noisy le Sec

Dimanche 10 septembre 2006, 8h30, le photo-club SNCF de Noisy-le-Sec et Studiorail'Danse

- UMGPN s'activent dans leurs stands respectifs : on accroche ici des photos, là des chaussons, on met en évidence les publicités, bref, on agrmente les stands pour attirer le chaland.



Voiture n° 2 : attirés par les superbes photos du club de Noisy, les gens s'approchent et discutent, repartent avec une brochure.

Le club, longtemps fixé sur le noir et blanc, s'est mis aujourd'hui à la couleur et au développement de l'utilisation des techniques numériques avec l'arrivée de jeunes adhérents. Il propose d'apprendre les bases de la photographie, de se perfectionner dans la prise de vue, d'acquérir une culture photographique...

Voiture n° 4 : « la danse, ce n'est pas pour moi », dit une dame. « mais, je n'ai jamais fait de danse ! » dit une autre. Question d'âge, de taille (Mesdames, votre ligne), d'expérience aussi... Autant de raisons de ne pas venir, vite combattues par les différents responsables sur place.



Et la danse de salon ? et la danse rythmique ? Ils répondent inlassablement aux questions, essaient de susciter l'intérêt des gens. Offrent aux passants leurs dépliants, leurs brochures. Et mettent en avant leur dynamisme et la convivialité qui règne dans cette association, séduisant ainsi leurs futurs adhérents.

Et voilà, 18h arrive, la manifestation se termine. L'UAICF avait toute sa place dans cette fête de la ville, dont le thème était, rappelons-le, une histoire du rail...

Nathalie Bayard - Secrétaire du Studiorail'Danse - UMGPN



Actualité fiscale

Remboursement de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Les frais doivent être engagés en vue strictement de l'objet social d'une œuvre ou d'un organisme d'intérêt général, fondations ou associations reconnues d'utilité publique, associations culturelles et de bienfaisance... (article 200 du code général des impôts)

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt lorsqu'ils sont abandonnés à l'association, **les frais doivent correspondre à des dépenses réellement engagées** dans le cadre d'une activité exercée en vue strictement de la réalisation de l'objet social de l'association et **être dûment justifiés** (billets de train, factures correspondant à l'achat de biens ou au paiement de prestations de services acquitté par le bénévole pour le compte de l'association, détail du nombre de kilomètres parcourus avec son véhicule personnel pour exercer son activité de bénévole, note d'essence...). Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

A titre de règle pratique, le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto, dont le bénévole est personnellement proprié-

taire, utilisés pour exercer l'activité de bénévole, peut être calculé en utilisant un barème nouveau et spécifique, s'appliquant indépendamment de la puissance fiscale du véhicule automobile ou de la cylindrée des vélomoteurs, scooter ou motos, et du type de carburant utilisé (automobile 0,279€/km, vélomoteurs, scooter ou motos 0,107/km).

Formalité et mise en œuvre pratique d'une telle possibilité : l'abandon du remboursement des frais engagés doit donner lieu à une déclaration expresse de la part du bénévole. Elle peut prendre la forme d'une mention explicite rédigée par le bénévole sur la note de frais telle que : « *je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don* ».

Délivrance du justificatif : elle incombe dans tous les cas au donataire, c'est-à-dire à l'association qui bénéficie de l'abandon. Cette dernière doit notamment indiquer, sur le document adressé au donateur, le montant et la date de l'abandon de frais.

L'association doit conserver à l'appui de ses comptes la déclaration d'abandon ainsi que les pièces justificatives

correspondant aux frais engagés par le bénévole (sous peine, en cas de contrôle, d'avoir à payer le montant de l'amende fiscale qui est de 25% des montants indûment mentionnés sur les attestations (art. 1768 quater du code général des impôts)).

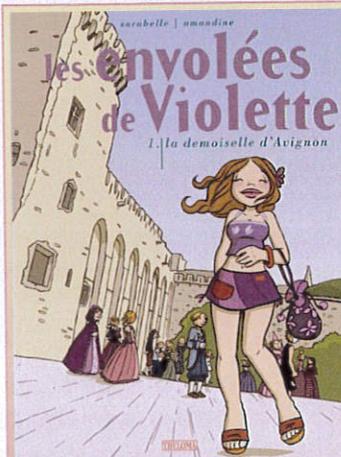
S'agissant du **traitement comptable d'un tel abandon de remboursement de frais**, la loi n'accorde le bénéfice de la réduction d'impôt qu'à la condition que « *ces frais, dûment justifiés, aient été constatés dans les comptes de l'association* ». Sur la base du plan comptable, ces frais peuvent être traités de la façon suivante : enregistrement des frais engagés par l'association pour le compte d'un tiers (en classe 6, selon leur nature) par le crédit du compte du tiers (compte 467 « Autres débiteurs ou créditeurs »). Puis, constatation de l'abandon de créance du tiers au débit de son compte, pour solde, par le crédit d'un compte 7713 « Libéralités reçues ».

Extrait de *Juris association* n°300

C'est dit !

Un salarié peut être appelé à siéger au conseil d'administration **avec voix consultative**, sans être qualifié d'administrateur.

É
n
v
r
a
t



COUP DE POUCE

Amandine, jeune fille de la région parisienne et fille d'une retraitée SNCF, a publié sa première BD en juin 2006.

Son premier album « Les envolées de Violette » raconte l'histoire d'une troupe de jeunes comédiens au festival d'Avignon.

Etudiante en arts plastiques, elle n'a pas hésité à se lancer dans la publication et prépare déjà la suite des aventures de Violette.

Depuis plusieurs mois, elle multiplie les dédicaces dans les festivals : Angoulême, Vaison la Romaine, Dieppe, Paris, Mantes la Jolie...

A l'initiative, de Yves Maupeu, Président de l'Association « Couleur du Rail » de Montbéliard, elle a dédicacé son album le samedi 23 septembre à la FNAC de

Belfort. Pour lui permettre de se faire connaître, d'autres initiatives de ce genre pourraient peut-être être organisées. Néanmoins, je pense que les cheminots sauront aider, à leur manière, cette jeune étudiante.

Yves Maupeu

<http://lesamandinettes.free.fr>

Responsable de la publication : Paul Zaglia
Rédaction : Paul Zaglia - Emilie Doucet
Conception : Emilie Doucet

L'Union artistique et intellectuelle des cheminots français annonce l'ouverture de son 56^e concours littéraire, organisé par le Cercle littéraire des écrivains cheminots (Association Étienne-Cattin). Il sera clos le 28 février 2007. Pour obtenir le règlement de ce concours, écrivez au C.L.E.C., 7-9 rue du Château-Landon, 75010 Paris, ou, par courriel, besson.raymond.clec@wanadoo.fr ou consultez le site internet <http://clec.uaicf.asso.fr>